

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE NEIGE-VERGLAS DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Point de situation à 17h00

Laon, le mercredi 17 janvier 2024

Météo France a placé le département de l' Aisne en vigilance orange neige et verglas pour toute la journée du mercredi 17 janvier 2024 et ce jusqu'au jeudi 18 janvier 2024 à 10h00.

Des pluies verglaçantes sont attendues dans la fin de journée, suivies de précipitations neigeuses, qui pourront temporairement prendre un caractère verglaçant, notamment dans le nord de la Thiérache. Les cumuls de neige pourront atteindre 5 cm sur l'ensemble du département de l' Aisne.

> Circulation routière :

- Afin de garantir la sécurité sur le long kilométrage de voirie départementale, le préfet de l' Aisne a décidé **l'interdiction de circulation des véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes (sauf exception) sur l'ensemble du réseau routier secondaire du département de l' Aisne, à compter du mercredi 17 janvier 2024 à 20h00 au jeudi 18 janvier 2024 à 12h00**. Le réseau routier national (routes nationales, autoroutes) n' est pas concerné par cette interdiction.

> Écoles et transports scolaires :

- Sur décision de la Région, les transports scolaires demeurent interrompus sur l'ensemble du département pour les journées de mercredi 17 et jeudi 18 janvier 2024. Certaines lignes de transport de voyageurs classiques demeurent également interrompues.

- Comme ce mercredi 17 janvier, les écoles ainsi que les établissements scolaires restent ouverts, les élèves qui se présenteront seront accueillis et pris en charge. Une continuité pédagogique est mise en place par les équipes enseignantes, par le biais des environnements numériques de travail.

Le préfet de l' Aisne appelle l'ensemble des Axonais à rester vigilants et à la prudence dans les déplacements. L'ensemble des services de l'État et les collectivités restent pleinement mobilisés dans le suivi de l'évolution des conditions météorologiques. Le préfet salue l'engagement total des gestionnaires de voirie et des services de sécurité et de secours pour assurer les meilleures conditions de circulation possibles sur le réseau routier axonais.

Il est primordial de faciliter le travail de dégagement des routes par les gestionnaires de voirie, de même que de faciliter le passage des services de sécurité et de secours.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Préfet de l' Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l' Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

Quelques recommandations :

- privilégier le télétravail quand cela est possible ;
- différer ou limiter ses déplacements ;
- se renseigner sur les conditions de circulation (Bison Futé pour le réseau routier national : www.bison-fute.gouv.fr) et sur l'évolution des conditions météorologiques (www.meteofrance.fr) avant tout déplacement ;
- modérer et adapter sa vitesse aux conditions de circulation ;
- éviter de freiner ou de changer de direction trop brutalement ;
- être particulièrement vigilant sur les zones neigeuses ou soumises au verglas ;
- munir son véhicule d'équipements spéciaux et emporter des vêtements chauds, couvertures et vivres.